

---

# Bilan complémentaire sur les Actions de chasse-régulation participative

---

## Version diffusable

Dans le cadre du projet PROTEGE, l'Agence néo-Calédonienne de la Biodiversité (ANCB) coordonne la mise en œuvre d'actions de chasse-régulation participative des cerfs et des cochons ensauvagés, via une prestation de service, dans trois zones prioritaires, à proximité des tribus : le Nord-Est du massif du Panié, le massif forestier de Néaoua Mé-Adéo et le massif montagneux de Thio. La prestation a été réalisée par la Fédération de la Faune et de la Chasse de Nouvelle-Calédonie (FFCNC).

L'objectif de ces actions est la diminution de l'abondance des ongulés envahissants (cerfs et cochons) sur les zones d'intervention du projet et la diffusion des bonnes pratiques et d'une dynamique locale autour de la chasse de régulation afin d'assurer un effet durable du projet.

Les activités de chasse-régulation participative s'appuient principalement sur des chasseurs bénévoles résidants à l'intérieur ou à proximité de la zone d'intervention, ayant préalablement participé aux formations sécurité, entretien et réglage des armes (qui ont fait l'objet de précédentes prestations dans le cadre du projet PROTEGE et réalisés par la FFCNC).

Ce rapport est complémentaire au [rapport réalisé par la FFCNC](#) : « Encadrement des actions de chasse-régulation participatives des ongulés envahissants sur la Grande Terre » et se focalise principalement sur l'analyse des données d'effort, de prélèvements et de succès de chasse-régulation de ces actions.

## Sommaire

1. Prestataire.....	2
2. Bilan complémentaire de la prestation .....	2
Valeurs brutes.....	2
Valeurs relatives calculées .....	3
Retour terrain.....	4
Bilan : points forts et points d'amélioration .....	4

## 1. Prestataire

Un appel d'offres « Encadrement des actions de chasse-régulation participatives des ongulés envahissants sur la Grande Terre » a été diffusé du 01/03/2022 au 21/03/2022. La Fédération de la Faune et de la Chasse de Nouvelle-Calédonie a été retenue pour réaliser l'encadrement de **38 opérations de chasse-régulation participative** sur la Grande Terre.

A ces actions de chasse-régulation se sont ajoutés :

- l'organisation d'une battue contractualisée hors du contrat
- l'organisation de trois battues réalisées gracieusement à la demande de la population
- la réalisation de 16 formations sécurité (13 gracieusement et 3 contractualisées hors du contrat)

## 2. Bilan complémentaire de la prestation

### Valeurs brutes

Le **Tableau 1** est extrait du livrable de la FFCNC, il regroupe les données brutes liées aux actions de chasse-régulation menées sur l'ensemble des trois Zones Prioritaires (l'ensemble des données par district se trouve en ANNEXE I). Une mise à jour de ce tableau a été réalisée et le nombre d'heures d'action a été ajouté pour permettre le traitement des données et le calcul d'un effort précis.

Compte-tenu de sa surface plus étendue, la zone de Néaoua Mé-Adéo a bénéficié de plus d'actions de chasse-régulation que les deux autres zones prioritaires.

Le nombre moyen de participants est de **8 chasseurs armés par action de chasse-régulation**. A noter que la participation est plus importante sur la zone de Néaoua Mé-Adéo (9 chasseurs/action) que dans les deux autres zones prioritaires (Thio : 7 chasseurs/action et Pouébo : 8 chasseurs/action).

La **surface moyenne régulée** par action de chasse-régulation est de **35 ha**.

**Tableau 1 : Valeurs brutes des actions de chasse-régulation participative (quelques mises à jour par rapport au livrable de la FFCNC)**

Nb Op.= Nombre cumulé d'opérations ; N chass. = nombre cumulé de chasseurs (armés et non armés) ;  
Nb chass. armés = nombre cumulé de chasseurs armés (tireurs postés ou rabatteurs armés) ;  
CER = Cerf ; COS = Cochon ensauvagé.

ZP	Nb op.	Nb chass.	Nb chass. armés	Nb chiens	Nb ongulés. vus		Nb ongulés. abattus		Nb ongulés blessés	Surface de traque cumulée (ha)	Nb heures d'action	Nb Tirs
					CER	COS	CER	COS				
Nord Massif du Panié	9	69	68	45	14	3	2	1	2	364	23	10
Néaoua – Mé Adéo	23	210	208	86	184	17	31	8	10	794	86	91
Massif de Thio	10	75	72	34	10	16	3	1	1	293	27	16
<b>TOTAL</b>	<b>42</b>	<b>354</b>	<b>348</b>	<b>165</b>	<b>208</b>	<b>36</b>	<b>36</b>	<b>10</b>	<b>13</b>	<b>1 450</b>	<b>135</b>	<b>117</b>

### Valeurs relatives calculées

Le **Tableau 2** présente les valeurs relatives calculées pour chacune des trois zones d'intervention.

L'abondance relative et la densité relative varie beaucoup d'une zone à l'autre, les valeurs sont 2,5 fois plus élevées sur la zone de Néaoua Mé-Adéo. Il en est de même d'un district à l'autre au sein même de cette zone prioritaire, les valeurs d'abondance relatives variant de 0,72 sur Ny à 7,12 sur Boréaré, et les valeurs de densité relative d'animaux vus de 9 à 50, respectivement pour les deux districts.

Le taux de prélèvement (nombre d'ongulés abattus / vus) est relativement homogène, variant de 15 à 19% suivant la zone prioritaire (cf **ANNEXE II**).

Enfin le succès de régulation reste inférieur à 1 animal abattu pour 10h.chasseur.

A noter que l'ensemble des ongulés prélevés à l'issue des actions participatives ont été valorisés auprès des tribus.

**Tableau 2 : Valeurs relatives calculés**

ZP	Effort de chasse-régulation (heures.chasseurs)	Abondance relative (N ongulés vus/ 10h.chasseurs)	Densité relative d'animaux vus (N ongulés vus / km <sup>2</sup> )	Taux de prélèvement (%ongulés abattus/vus)	Succès de tir (N tirs/ongulé abattu)	Succès de régulation (N ongulé abattu/ 10h.chasseurs)
Nord Massif du Panié	198	0,9	5	17,6%	3,3	0,2
Néaoua – Mé Adéo	707	2,9	25	19,4%	2,3	0,6
Massif de Thio	216	1,2	9	15,4%	4,0	0,2
<b>TOTAL</b>	<b>1 121</b>	<b>2,2</b>	<b>17</b>	<b>18,9%</b>	<b>2,5</b>	<b>0,4</b>



**Photo** : Battue participative à Koua (Thio), 25/05/2022

## Retour terrain

Les participants aux formations sécurité à la chasse et aux actions de chasse-régulation participative ont été satisfaits par la prestation de la FFCNC précisant i) qu'il y a eu une bonne entente avec le prestataire, ii) que le contenu de la formation sécurité était important et intéressant, iii) qu'ils ont apprécié de pouvoir faire vérifier et régler leurs armes et iv) qu'ils ont relevé l'importance du cadre sécuritaire lors de la réalisation d'actions de chasse.

## Bilan : points forts et points d'amélioration

L'ensemble de la prestation des chasseurs résidents a été satisfaisante.

Le prestataire a su s'adapter à un calendrier aléatoire (en fonction du calendrier coutumier, des conditions climatiques ou du nombre de participants disponibles). A plusieurs reprises, les actions prévues ont dû être reprogrammées à des dates ultérieures. Le prestataire n'a pas hésité à changer de localité d'action quand cela était possible (organisation d'une chasse-régulation dans une autre tribu de la zone initialement prévue), à décaler son calendrier d'action ou encore à patienter plusieurs heures en attente des participants.

Les résultats de succès de régulation, assez faibles, peuvent notamment s'expliquer par le fait que de nombreux chasseurs n'avaient jamais eu l'occasion de participer à ce type d'actions, dans un contexte sécuritaire et encadré. De plus, comme l'a relevé le prestataire dans son bilan, beaucoup de chiens ayant participé aux battues, n'étaient pas suffisamment éduqués pour la traque, avec une plus-value relativement limitée.

Ceci dit et pour rappel, ces actions avaient plus vocation à contribuer à l'acceptation du projet dans son ensemble et à dispenser des règles de sécurité.

Comme évoqué dans le bilan du prestataire, la participation aurait été plus importante si des formations à la sécurité avaient été dispensées la veille des actions de battues. Or nous avons été contraint de commencer les formations bien avant les premières actions avec armes pour faciliter la concertation et l'assise du projet. Pour la bonne réalisation des actions participatives, le prestataire a réalisé gracieusement 13 formations la veille des battues afin d'assurer la présence de participants pour les battues du lendemain.

Néanmoins, dans de nombreuses tribus, les actions menées en semaine ne permettent pas de réunir un grand nombre de participants aux actions du fait notamment d'obligations professionnelles. Une seule action en week-end a été réalisée à la demande de la tribu, mais pour autant et malheureusement, peu de participants ont pu se libérer. Il serait néanmoins intéressant de renouveler ce test pour mieux évaluer le bénéfice sur le niveau de participation.



Photo : Battue participative à St Gabriel (Pouébo), 30/03/2023

Annexe 1 : Données des actions participatives par zone prioritaire et par district (extrait livrable FFCNC, mis à jour)

Zone Prioritaire	Commune	District	Tribu/lieu-dit	Nb d'action participatives réalisées	Nb de chasseurs	Nb de chasseurs armés	Nb de chien	Nb animaux vus		Nb animaux abattus		Nb animaux blessés	Surface cumulée (ha)	Nb heures d'action (h décimale)	Nb Tir	
								Cerf	Cochon	Cerf	Cochon					
Néaoua – Mé Adéo	Bourail	Ny	Azareu	6	41	41	8	13	0	2	0	1	148	27	8	
			Pothé													
			Ny													
			Bouirou													
	Moindou	Moindou	Table -Unio	5	29	27	9	15	6	2	3	1	185	21	8	
	Houaïlou	Boréaré	Boréaré	5	39	39	15	77	7	8	2	3	3	168	16	23
			Coula													
			Karagreu													
	Kouaoua	Kouaoua	Bas-Nindien	Gouaraoui	1	19	19	10	17	0	3	0	0	70	5	9
			Ouerou-Pimet	6	82	82	44	62	4	16	3	5	223	18	43	
Konoyes-Shaoué																
Mechin																
<b>Sous-Total ZP</b>				<b>23</b>	<b>210</b>	<b>208</b>	<b>86</b>	<b>184</b>	<b>17</b>	<b>31</b>	<b>8</b>	<b>10</b>	<b>794</b>	<b>86</b>	<b>91</b>	
Massif de Thio	Boulouparis	Boulouparis	Kergoa	2	18	17	6	3	0	2	0	0	38	6	5	
	Thio	Thio	Ouindo	8	57	55	28	7	16	1	1	1	255	21	11	
			St Pierre													
			St Michel													
			St Paul													
	St Maurice															
<b>Sous-Total ZP</b>				<b>10</b>	<b>75</b>	<b>72</b>	<b>34</b>	<b>10</b>	<b>16</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>293</b>	<b>27</b>	<b>16</b>	
Nord Massif du Panié	Pouébo	Pouébo	Tchambouene	2	12	12	9	5	1	1	0	1	78	5	3	
			Yambe													
			Diahoué													
	Indépendante	Indépendante	Balade	3	19	19	13	5	2	1	1	1	106	10	7	
			St Gabriel	2	27	26	20	4	0	0	0	0	162	6	0	
			Paalo	2	11	11	3	0	0	0	0	0	18	2	0	
			Colnett	2	11	11	3	0	0	0	0	0	18	2	0	
<b>Sous-Total ZP</b>				<b>9</b>	<b>69</b>	<b>68</b>	<b>45</b>	<b>14</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>364</b>	<b>23</b>	<b>10</b>	
<b>TOTAL</b>				<b>42</b>	<b>354</b>	<b>348</b>	<b>165</b>	<b>208</b>	<b>36</b>	<b>36</b>	<b>10</b>	<b>13</b>	<b>1 450</b>	<b>135</b>	<b>117</b>	

**Annexe 2 : Valeurs relatives calculées des actions de chasse-régulation par zone prioritaire et par district**

Zone Prioritaire	Commune	District	Tribu/lieu-dit	Effort de régulation (heures.chasseurs)	Abondance relative (N ongulés vus / 10 h.chasseurs)	Densité relative d'animaux vus (N ongulés vus / km <sup>2</sup> )	Taux de prélèvement (%ongulés abattus/vus)	Succès de tir (Ntirs/animal abattu)	Succès de régulation (N animal abattu/ 10h.chasseurs)
Néaoua – Mé Adéo	Bourail	Ny	Azareu	180	0,72	9	15,4%	4,0	0,1
			Pothé						
			Ny						
			Bouirou						
	Moindou	Moindou	Table -Unio	102	2,06	11	23,8%	1,6	0,5
	Houaïlou	Boréaré	Boréaré	118	7.12	50	11,9%	2,3	0,8
			Coula						
			Karagreu						
	Kouaoua	Kouaoua	Bas-Nindien	86	1,99	24	17,6%	3,0	0,4
			Ouerou-Pimet	221	2,99	30	28,8%	2,3	0,9
Konoyes-Shaoué									
Mechin									
<b>Sous-Total ZP</b>			<b>707</b>	<b>2,85</b>	<b>25</b>	<b>19,4%</b>	<b>2,3</b>	<b>0,6</b>	
Massif de Thio	Boulouparis	Boulouparis	Kergoa	59	0,51	8	66,7%	2,5	0,3
	Thio	Thio	Ouindo	157	1,46	9	8,7%	5,5	0,1
			St Pierre						
			St Michel						
			St Paul						
			St Maurice						
<b>Sous-Total ZP</b>			<b>216</b>	<b>1,20</b>	<b>9</b>	<b>15,4%</b>	<b>4,0</b>	<b>0,2</b>	
Nord Massif du Panié	Pouébo	Pouébo	Tchambouene	29	2,07	8	16,7%	3,0	0,3
			Yambe						
			Diahoué						
	Indépendante	Balade	68	1,03	7	28,6%	3,5	0,3	
		St Gabriel	78	0,51	2	0,0%	-	0,0	
		Paalo	23	0,00	0	0,0%	-	0,0	
		Colnett							
<b>Sous-Total ZP</b>			<b>198</b>	<b>0,86</b>	<b>5</b>	<b>17,6%</b>	<b>3,3</b>	<b>0,2</b>	
<b>TOTAL</b>			<b>1 121</b>	<b>2,18</b>	<b>17</b>	<b>18,9%</b>	<b>2,5</b>	<b>0,4</b>	